Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		biolog	ique et a l	l'etiquetage	aes proau	its pioiogiq	ues		
	I.1 Numéro du d	ocument	(E)-(HER SOUTH	I.2 Type d'Opér	ateur			
	FR-BIO-01.250-0063491.2024.002			☑ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs					
			100	建设 外表:	Groupe a of	perateurs			
			9.50	283-113					
es									
			E Iki	arrenaer av r					
at	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs				I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle				
i	Nom entreprie individuelle GASNIER Pascal			Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)					
g	Adresse 10 Le Theuil 28240 Les Corvées-les-Yys			Adresse B.P. 47, 32600, L'Isle-Jourdain					
ıts	Pays	-	ys Code ISO	FR	Pays	France	Code ISO	FR	
E	- Luyo	Trunce							
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs									
Ē	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom entreprie individuelle GASNIER Pascal Adresse 10 Le Theuil 28240 Les Corvées-les-Yys Pays France Code ISO FR I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et								
ij									
1.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du méthodes de production									
									• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux
	Méthode de production:								
	– production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique								
	producti	on biologique avec une pr	oddelloll lloll x	siologique		4			
		ricoles transformés, y con	npris les produ	its de l'aquacultu	re, destinés à l'al	imentation hum	aine		
		le production:			•				
	– production de produits biologiques								
	– production biologique avec une production non biologique								
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.								
I.7 Date, lieu I.8 Validité									
	Date	17 octobre 2024 Nom	n at FCOC	ERT FRANCE	Certificat valak	ole du 0'	7/ 10/2024 au	31/03/2026	
	Date	10:08:50 +02 sign	ature	LIM FRAINCE	- I - I - I - I - I - I - I - I - I - I		, ,,	, -0,-0-0	
		(Europe/Brusse ls)		/ /					
	Lieu	L'Isle-Jourdain							
		(FR)							
				j					

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des produits		a l'etiquetage des produits biolo	0.1					
Nom du produit		Code de la nomenclature combinée ((CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les champ d'application du règlement (U	NC) visé au règlement produits relevant du Œ) 2018/848					
Boisson fermentée sans r	aisin: Cidre		Biologique					
Fruit et fruit préparé: Fra			Biologique					
Fruit et fruit préparé: Fru		tres)	Biologique					
Fruit et fruit préparé: Jus			Biologique					
Fruit et fruit préparé: Po	mme		Biologique					
Jus et boissons à base de f pétillant	fruits et légumes: Jus de	pomme	Biologique					
Jus et boissons à base de l	,	pomme	Biologique					
Légume et légume prépai	ŭ	,	Biologique					
Légume et légume prépai	e: Maraichage diversific	é	Biologique					
II.2 Quantité de produits								
I.3 Informations sur les terres								
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-raitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées								
traitant restant responsable	de l'activité ou des activi	ites effectuees	>					
II.6 Informations sur l'activ 2018/848	té ou les activités réalisée	es par le tiers sous-traitant conformément à l'arti	cle 34, paragraphe 3, du règlement (UE)					
règlement (UE) 2018/848, do	7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du glement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquell n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant							
II.8 Informations sur l'accré	ditation de l'organisme d	e contrôle conformément à l'article 40, paragrap	he 3, du règlement (UE) 2018/848					
Nom de l'organisme d'accr	éditation CO	OFRAC						
Hyperlien vers le certificat		tps://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf						
		\						
II.9 Autres informations								
	que du certificat dispon	ible au lien suivant : publication/organic-operator/index] fait foi.						